« Au saint temps de l'Avent, l'Eglise réveille en nous la conscience des péchés que nous avons eu le malheur de commettre ; elle nous exhorte à refréner nos convoitises et à châtier nous-mêmes notre corps, afin de nous ressaisir nous-mêmes en une pieuse méditation et de nous abandonner à l'ardent désir de revenir au Dieu qui seul, par sa grâce, peut nous délivrer des fautes commises et des maux qui en sont la funeste conséquence. »

DOCUMENTS ET NOUVELLES

Le Consistoire

Le lundi 31 octobre, le Pape Pie XII a réuni les Cardinaux et les Archevêques et Evêques présents à Rome en Consistoire et a prononcé une allocution, que l'on peut considérer comme la Préface de la définition.

Après leur avoir dit le motif de cette réunion, faire part au Collège Cardinalice de son intention de définir, le 1er novembre, « par l'inspiration et l'assistance divine l'Assomption corporelle au ciel de la T. S. Vierge Marie », il rappelle que l'Eglise a toujours cru cette vérité et il ajoute : « Comme l'Eglise catholique tout entière ne peut ni se tromper, ni être trompée... il s'ensuit nécessairement que la vérité de l'Assomption fermement crue par les pasteurs et par leurs peuples peut être définie par notre autorité suprême ».

Le Pape se réjouit ensuite de l'occurrence providentielle de l'Année

sainte avec cette définition.

Il attend de cette glorification de Marie par l'Eglise de grands bienfaits, pour la sanctification de tous, pour la conversion des pécheurs, pour l'unité des chrétiens, pour la paix du monde.

Après avoir recu les avis des assistants par le mot Placet, le Pape

invite à la prière.

La définition du dogme de l'Assomption

« Il faut avoir vu, il faut avoir vécu » ces grandes heures, a écrit Mgr Fontenelle dans La Croix, pour concevoir l'ampleur et la magnificence de la cérémonie qui se déroula, à Rome, sur la place et dans

la basilique Saint-Pierre, le 1er novembre.

Qu'on se représente l'immense esplanade noire de monde depuis la colonnade jusqu'au Tibre et au Château-Saint-Ange, et dominée par l'imposante façade de la basilique, au pied de laquelle s'élevait le trône du Souverain Pontife, entouré du Sacré-Collège, de sept cents évêques, des ambassadeurs, et des corps armés pontificaux, échelonnés, sur le parvis.

C'est dans ce cadre unique de majestueuse beauté que, parmi la foule d'où s'élançait soudain un formidable hosanna, le Saint-Père

apparut, porté sur la sedia gestatoria.

C'est S. Em. le cardinal Tisserant, vice floyen du Sacré-Collège, qui eut l'honneur de postuler la définition du dogme. Après le chant du Veni Creator, entonné par S. S. Pie XII et continué par toute l'assemblée à genoux, le Chef infaillible de l'Eglise s'est assis à son trône, — ex cathedra — et a lu; d'une voix ferme et claire, qui détachait toutes les syllabes, le texte de la Constitution Munificentissimus Deus: